

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le 11 octobre 2023

ID : 064-216403485-20231011-80\_23-AU



## DÉCISION N°80/23

MARCHÉ.....

**Le Maire de la Commune de LONS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique :  
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

Vu la délibération n° 18/08062020 en date du 8 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Modalités de mise en concurrence : -

Considérant que suite à l'analyse de l'offre en date du **11 octobre 2023**, du marché **Fourniture de batteries pour le parc automobile de la commune**, il convient de l'attribuer.

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>:

Le marché **Fourniture de batteries pour le parc automobile de la commune** est attribué à la société **PYRENEES BATTERIES** dont la proposition s'est avérée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix indiqués dans le règlement de consultation et après que le candidat ait remis les attestations et certificats prévus réglementairement.

Le montant annuel maximum de l'accord-cadre est de **4 500,00 € TTC**.

#### ARTICLE 2<sup>ème</sup> :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

#### ARTICLE 3<sup>ème</sup> :

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil d'administration  
Communication de la présente décision sera donnée au conseil d'administration.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa,
- La société **PYRENEES BATTERIES**, à Lescar pour notification.

Fait à LONS, le 11 octobre 2023

Le Maire,

  
Nicolas PATRIARCHE

